

GUINEE-BISSAU
RAPPORT DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTION DE BRUXELLES
EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCES POUR LA DECENNIE 2001-2010

Janvier 2006

1/ Introduction

Le présent rapport évalue les efforts fournis par la Guinée-Bissau dans le cadre des engagements pris lors de la Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (PMA) à Bruxelles en mai 2000.

Lors de cette Conférence il avait été souligné la nécessité d'améliorer sensiblement les conditions de vie des populations. C'est dans ce sens que la Guinée-Bissau a déployé des efforts particuliers en dépit d'une situation politique difficile pour définir les politiques devant contribuer à la réforme de l'administration publique, la réduction de la pauvreté et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

La stratégie nationale de réduction de la pauvreté (DENARP) dont la version intérimaire avait été élaborée en 2001 a été finalisée en 2004. Cette stratégie de réduction de la pauvreté qui vient d'être révisée a pour principaux axes : 1) Renforcer la gouvernance, moderniser l'administration publique et assurer la stabilité macroéconomique; 2) Promouvoir la croissance économique et la création d'emplois; 3) Augmenter l'accès aux services sociaux et aux infrastructures de base; 4) Améliorer les conditions de vie des groupes vulnérables.

Les difficultés financières que connaît le pays depuis quelques années ne lui ont pas permis jusqu'ici de mettre en œuvre véritablement cette stratégie dont le financement devait reposer à plus de 85% sur les ressources extérieures. C'est pour cela que la Guinée-Bissau espère à travers la réalisation de la table ronde des partenaires au développement mobiliser les ressources indispensables à la mise en œuvre de sa stratégie de réduction de la pauvreté. En tant que pays pauvre très endetté, la Guinée-Bissau souhaite obtenir l'annulation de sa dette multilatérale comme préconisée par le Groupe des Huit et entérinée par les Assemblées Annuelles du FMI et de la Banque Mondiale de Septembre 2005.

Le présent rapport présente sur chacun des sept engagements les principales actions développées par la Guinée-Bissau sur la période 2001-2006. L'évaluation de ces actions se révèle encore difficile, mais les données sur la situation économique présentée en annexe et le faible niveau de réalisation des OMD dans le pays, soulignent que des efforts accrus seront indispensables pour amorcer un véritable processus de développement humain durable.

2/ Etat des lieux sur les engagements pris

Engagement 1: Encourager une action axée sur la population

Actions préconisées	Mesures Prises par le Gouvernement
a) Soutenir les initiatives aidant les pauvres, en particulier les femmes, à prendre en main leur destin et à accroître leurs capacités d'améliorer leur accès aux possibilités qui s'offrent à eux, aux services sociaux de base et autres types de services, ainsi qu'aux ressources productives, et à en tirer un meilleur parti.	- Création de l'Institut de la femme et de l'enfant; - Adhésion à la Banque Régionale de Solidarité (BRS); -Création du fonds d'action sociale; -Mobilisation de moyens pour rendre viables les projets promus par les femmes et les associations de base; - Création du Cellule d'appui au développement de l'économie solidaire d'épargne et crédit (CADESP).
b) Poursuivre les réformes d'orientation et les efforts en vue d'une bonne gestion économique, afin de parvenir aux niveaux de croissance économique nécessaires à la réalisation des objectifs du Programme d'action, notamment en axant les efforts sur les réformes budgétaires et les réformes du secteur financier, ainsi que sur la promotion du microcrédit.	- Adoption d'un Budget de l'Etat unique en respectant le principe d'unicité du budget de fonctionnement et du budget d'investissement ; - Adoption et application de la Rélementation bancaire et des directives des Finances publiques, notamment la loi 11/97; Création et mise en fonctionnement du Cellule d'appui au développement de l'économie solidaire d'épargne et crédit CADESP.
c) Promouvoir une répartition équitable des avantages apportés par la croissance et le développement en faveur des pauvres et améliorer l'accès de ceux-ci aux services sociaux de base en vue d'accroître leurs possibilités de participer à l'activité économique.	- Elaboration du budget de l'investissement 2006/2008 de façon à refléter les priorités du document de stratégie nationale pour la réduction de la pauvreté (DENARP); - Elaboration du plan d'actions pluri-annuel 2006-08 et du programme d'investissement public 2006-08.
d) Promouvoir l'efficacité des marchés grâce à un cadre institutionnel et juridique et à une réglementation et à des mécanismes de surveillance efficaces.	- Création et fonctionnement de la Direction Générale des marchés Publics; - Elaboration et application des normes de licitation.
e) Améliorer les liens entre les différentes activités économiques, en particulier entre l'agriculture et les micro et petites entreprises, et intégrer les réformes sectorielles aux objectifs de développement de plus vaste portée.	- Interdiction des échanges directs entre produits (riz/noix de cajou); - Promotion d'unités agro-industrielles de transformation de produits agricoles (noix de cajou, mangues, etc.) - Adoption de la loi foncière ; - Elaboration de la charte de la politique agricole.
f) Promouvoir l'établissement d'une vaste base de données intégrées, notamment par le renforcement des systèmes statistiques nationaux.	- Mise en place d'un agenda en vue de l'élaboration de la stratégie nationale pour le développement de la statistique; - Réalisation d'une enquête légère sur la pauvreté. - Elaboration d'une loi du système statistique - Réalisation d'une enquête budget-consommation; - Réalisation d'une enquête du secteur informel; - Réalisation d'une enquête sur la santé reproductive; - Réalisation d'une enquête annuelle sur la production des entreprises.

Engagement 2: Bonne gouvernance aux niveaux national et international

Actions préconisées	Mesures Prises par le Gouvernement
a) Poursuivre les efforts en vue d'instaurer un cadre institutionnel, juridique et réglementaire qui soit efficace, juste et stable afin de renforcer l'état de droit et d'encourager une participation réelle au développement, en coopération étroite, de tous les acteurs nationaux et locaux.	<ul style="list-style-type: none"> - Approbation de la loi organique des tribunaux judiciaires; - Institutionnalisation de Tribunaux Communs et de Tribunaux de Compétences Spécialisés; - Formation des magistrats et agents du Ministère de la Justice; - Réforme du système judiciaire.
b) Promouvoir et respecter tous les droits de l'homme internationalement reconnus, en particulier le droit au développement.	<ul style="list-style-type: none"> - Réforme du Code Penal et des Procédures Pénales dans le cadre du projet de réhabilitation et de développement du secteur privé (PRDSP/Banque Mondiale.
c) Respecter, promouvoir et appliquer les principes consacrés dans la «Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi» de l'OIT.	<p>Des 8 conventions internationales, la Guinée-Bissau a ratifié 5, parmi lesquelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Convention N° 82 sur la liberté syndicale - Convention N° 182 sur l'abolition des pires formes de travail des enfants - Convention sur l'âge minimum d'admission à l'embauche; - Balance de l'appréciation du code travail de l'OHADA; - Création de la commission de réforme dans le cadre de l'OHADA.
d) Favoriser le bon fonctionnement de pouvoirs publics justes, transparents et responsables devant la population et promouvoir un système judiciaire indépendant et accessible.	<ul style="list-style-type: none"> - Libéralisation des médias; - Création et fonctionnement de l'inspection supérieure de Lutte Contre la Corruption au niveau de l'Assemblée Nationale; - Formation des agents de la police sur les droits de l'homme.
e) Poursuivre des politiques et des stratégies nationales pour promouvoir le renforcement de la confiance et la prévention des conflits, et, dans les pays touchés par un conflit, pour promouvoir le règlement pacifique des différends, la réconciliation et la consolidation de la paix.	<ul style="list-style-type: none"> - Campagne d'information et de sensibilisation diverses; - Création de la Commission de Réconciliation à l'ANP - Processus de réconciliation au sein des Forces Armées de défense et de sécurité; - Création de la commission interministérielle de réforme du secteur de la défense et de la sécurité; - création du comité de pilotage du groupe technique ntaion charé de l'élaboration du document de stratégie de réforme du secteur de la défense et de la sécurité; - Prise en compte des besoins préliminaires de la réforme du secteur de la défense et de la sécurité dans le cadre du plan d'action pluriannuel 2003-08; <p>Programme triennal d'investissement du secteur de la défense et de la sécurié 2006-08.</p>
f) Promouvoir une large participation de la population au développement, notamment grâce à une décentralisation, s'il y a lieu.	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration de la Stratégie Nationale pour la Réduction de la Pauvreté dans un cadre participatif englobant le gouvernement, les différents acteurs de la société civile, du secteur privé, etc. - Elaboration de plans régionaux de développement; - Projet d'amélioration des conditions de vie des populations de Gabu.
g) Permettre aux pauvres, notamment par la promotion de l'insertion sociale, de participer davantage à la gestion des affaires publiques, par exemple en renforçant leurs réseaux sociaux.	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un programme de coopération triennale; - Création du Ministère de la Solidarité Sociale - Formation des membres des associations de base, surtout des agriculteurs

<p>h) S'efforcer de protéger et de promouvoir pleinement l'égalité entre les sexes, la non-discrimination et l'émancipation des femmes, ce qui peut contribuer efficacement à la lutte contre la pauvreté, la faim et la maladie ainsi qu'à la promotion de la croissance et d'un développement durable.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Création de projets et d'activités en vue de la scolarisation des femmes et des jeunes filles; - Proposition de révision du Code de famille; - Mises en place d'actions en vue de la lutte contre les pratiques néfastes aux femmes.
<p>i) Promouvoir une représentation et une participation effectives des femmes dans tous les domaines de la prise de décisions, y compris au processus politique à tous les niveaux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nomination et élection des femmes à des postes de prise de décision et organes souverains (Tribunal Suprême, Assemblée Nationale Populaire –ANP- et au Gouvernement).
<p>j) Renforcer les politiques et les mesures visant à l'intégration sociale, économique et politique de tous les secteurs de la société.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place et exécution du projet "Education Pour Tous" ; - Mise en place et exécution du projet " Développement Sanitaire " et institution du Conseil National de Concertation Sociale; - Interdiction de la création de partis politiques sur la base de fondements ethniques, religieux et communautaires; - Promotion de programmes intersectoriels de lutte contre la pauvreté.
<p>k) Intensifier les efforts de lutte contre la corruption et les actes de corruption, le blanchissement d'argent, les transferts illégaux de fonds et autres activités illicites en renforçant les lois et règlements contre la corruption ainsi que leur application.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Adoption d'une disposition dans le cadre communautaire pour combattre le blanchiment d'argent au sein de l'UEMOA (Résolution du 04 Décembre 2002). L'adoption d'une cellule d'information financière (CENTIF) est en cours. Le pays dispose également d'un modèle légal qui est en conformité avec les normes internationales, notamment le GAFI. - Le transfert illégal de fonds et autres activités illicites comme par exemple le financement d'actes de terrorisme sont réprimés également par cette même disposition ci-dessus référencée . Toutefois, une coopération internationale plus robuste tant du point de vue technique (au niveau de la police) que du point de vue de la formation des agents travaillant dans le combat contre ce genre de criminalité est indispensable.
<p>l) Intensifier la promotion de mesures efficaces, y compris des réformes budgétaires et financières, visant une meilleure mobilisation des ressources intérieures, et réorienter les ressources publiques vers des investissements dans le développement social, notamment grâce à la réduction appropriée des dépenses militaires excessives, y compris les dépenses militaires mondiales.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration du budget général de l'Etat; - Codification de la nomenclature budgétaire de la Guinée-Bissau; - Limitation des dépenses courantes et concentration des dépenses sur les secteurs sociaux; - Formation des agents du Ministère des Finances et des départements techniques affectés à la gestion budgétaire; -Divulgarion du système de comptabilité de l'UEMOA (SYSCOA).
<p>m) Renforcer les capacités humaines et institutionnelles en vue de la définition, de l'application et de l'évaluation de mesures et de politiques pertinentes touchant aux domaines ci-dessus.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en oeuvre du Programme de Bonne Gouvernance; - Nomination d'un correspondant national et fonctionnement de l'antenne du Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique

Engagement 3: Renforcer les capacités humaines et institutionnelles

Actions préconisées	Mesures Prises par le Gouvernement
<p>A. Infrastructure sociale et services sociaux</p> <p>a) Augmenter les crédits budgétaires consacrés à l'infrastructure sociale et aux services sociaux de base, notamment par le biais de réaffectations intersectorielles et de mesures de recouvrement des coûts appropriées, en veillant comme il convient à protéger les pauvres.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation des fonds des partenaires du développement dans le cadre de l'appui au budget général de l'Etat; y compris à travers le fonds de gestion économique d'urgence par le PNUD; - Elaboration d'un programme quinquenal de l'Education pour le programme d'investissement public (PIP) et le combat à la pauvreté.
<p>b) Créer des conditions favorables à l'investissement dans le secteur social et renforcer l'efficacité de cet investissement, notamment en faisant davantage appel à la participation des collectivités locales pour la conception, l'exécution et l'évaluation de mesures concernant la fourniture d'infrastructures sociales et de services sociaux de base, en particulier en vue d'améliorer la situation des couches pauvres de la société, notamment en s'appuyant sur les traditions profondément enracinées d'aide mutuelle bénévole et sur les mécanismes d'auto-assistance en matière d'aide sociale.</p>	<p>L'élaboration et la mise en oeuvre de la stratégie nationale pour la réduction de la pauvreté permettra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la mise en place de programmes qui vont améliorer l'accès des populations pauvres aux services sociaux de base et aux infrastructures. - le renforcement de l'investissement dans le capital humain par l'éducation, la formation, la santé et la nutrition.
<p>c) Offrir une formation, notamment une formation en cours d'emploi, aux prestataires de services sociaux, en particulier aux enseignants et au personnel de santé, en mettant l'accent sur la parité entre les sexes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un Programme de formation des Directeurs des écoles, des équipes techniques régionales et financières et des professeurs.
<p>d) Encourager le secteur privé à compléter la fourniture par le secteur public d'infrastructures sociales et de services sociaux dans le cadre d'une réglementation appropriée, et tirer les leçons du passé afin d'éviter de répéter les mêmes erreurs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Des partenariats avec le secteur privé au niveau local ont été effectués en vue de la construction, équipements et paiements des salaires de certains enseignants.
<p>e) Accorder la priorité voulue aux questions de logement et d'établissements humains viables dans les zones rurales et dans les zones urbaines où se concentrent les pauvres.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Construction de résidences pour les directeurs des écoles et les enseignants.
<p>f) S'efforcer d'établir et d'améliorer les statistiques et les services nationaux de santé.</p>	<p>Elaboration :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de la Charte Politique Nationale de la Population; - du Document de Stratégie Nationale pour la Réduction de la Pauvreté.
<p>B. Population</p> <p>a) Renforcer les politiques et les stratégies concernant la population en conformité avec les buts et objectifs convenus au niveau international, ainsi qu'en tenant compte de la situation particulière et des tendances démographiques des PMA, en les intégrant aux politiques de développement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - d'un plan cadre national de l'éducation pour le développement humain; - d'une politique nationale de santé reproductive et de la politique nationale en faveur des jeunes; - de la stratégie nationale de lutte contre le SIDA - du plan national de développement sanitaire - du plan national de gestion de l'environnement.

<p>b) Renforcer les services de santé de base et accroître l'accès à la gamme la plus large de soins de santé de qualité, y compris en matière de procréation et d'hygiène sexuelle et promouvoir les droits en matière de procréation tels qu'ils sont énoncés dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), dans le contexte élargi de la réforme du secteur de la santé, en insistant plus particulièrement sur la santé maternelle et infantile.</p>	<p>Le gouvernement de la Guinée-Bissau dans le cadre du programme d'Action de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement Humain a pris les mesures qui suivent:</p> <ul style="list-style-type: none"> - la promotion d'actions de sensibilisation des populations sur la préservation de l'environnement; - l'augmentation de l'accès aux soins primaires de santé de bonne qualité, principalement les soins pendant la grossesse des femmes et les soins obstetriciens d'urgence; - Création de services d'appui et de conseil dans le cadre de la lutte contre le VIH/SIDA - Création de services en santé reproductive.
<p>c) Appliquer notamment des politiques appropriées pour résoudre les problèmes et améliorer les conditions concernant la formation de personnel et les migrations intérieures.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Formation des prestataires de services en Santé reproductive; - Formation des agents de la police frontalière.
<p>C. Éducation et formation</p> <p>a) Attribuer un rang de priorité élevé à l'éducation, en particulier à l'enseignement de base et à la formation professionnelle, dans les budgets de développement, en vue d'améliorer l'accès à l'enseignement et la qualité de l'enseignement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Progression graduelle du budget octroyé à l'éducation ; - Accès à l'enseignement de base devenu gratuit (Décision ministérielle n-51/GM/01) - Début de la distribution de rations alimentaires aux élèves; - Distribution gratuite de livres et manuels des élèves de l'enseignement de base.
<p>b) Mobiliser les énergies politiques nationales et internationales en faveur de l'éducation pour tous et développer ou renforcer les actuels plans d'action nationaux pour l'éducation, comme convenu à la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous, tenue à Dakar, en les intégrant aux programmes de réduction de la pauvreté et de développement, de façon que toutes les filles et tous les garçons, toutes les femmes et tous les hommes puissent acquérir les compétences essentielles nécessaires pour participer pleinement à la vie économique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Engagement des ONG's à travers des programmes de partenariats; - Programme d'alphabétisation fonctionnel Programmes d'alphabétisation des femmes et des jeunes filles rendu opérationnel; - Actions de sensibilisation communautaires.
<p>c) Remédier aux déséquilibres des politiques d'enseignement qui avantagent les garçons et les milieux urbains, le cas échéant, en agissant à la fois sur la demande et sur l'offre, en améliorant les programmes d'enseignement et la formation des enseignants de façon qu'ils soient plus sensibles aux disparités entre les sexes, et améliorer le taux de scolarisation des filles dans l'enseignement primaire et secondaire, aussi bien dans les zones urbaines que dans les zones rurales.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Construction d'écoles dans les régions pour répondre au flux croissant des élèves, surtout au niveau de l'enseignement secondaire et en vue de stopper l'exode rural - Distribution de Kits aux écoles et des guides de procédures aux enseignants; - Formations des enseignants en service; - Création d'une commission au sein de l'Institut National de Documentation et des Etudes en vue de réformer les curriculums de l'enseignement primaire.
<p>d) Développer et renforcer l'instruction et la formation technique et professionnelle dans les domaines de la science et de la technologie, en particulier dans celui des technologies de l'information et de la communication, et exploiter le potentiel d'enseignement qu'offrent ces technologies en matière d'enseignement, notamment grâce au télé enseignement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un comité de mise en oeuvre du programme de renforcement institutionnel en matériel technologique pour l'Afrique francophone - PRIMTAF II (Décision n° 12/GM/05); - Programme de coupe et couture et développement du respectif marché; - Création d'un réseau de journalistes de l'éducation.

e) Prendre des mesures pour réduire les taux d'abandon scolaire, en particulier des filles et des enfants pauvres, vulnérables, défavorisés et socialement marginalisés.	- Création des conditions favorables pour l'enseignement et l'apprentissage; - Construction des écoles autour des résidences des élèves; - Fournitures de rations alimentaires par le PAM.
f) Promouvoir un partenariat avec le secteur privé dans un système intégrant éducation, formation et emploi, y compris l'emploi indépendant.	- Etablissement de partenariats avec des entreprises de construction, de charpenterie et ONG's.
g) Renforcer l'éducation informelle en vue de promouvoir l'alphabétisation des adultes, femmes et hommes.	- Programme d'alphabétisation au niveau des radios communautaires et à la télévision.
h) Mettre au point un système d'incitations pour encourager le retour des ressortissants hautement qualifiés travaillant à l'étranger, en vue de tirer parti de leurs compétences et de leur expérience pour créer des réseaux entre les institutions dans lesquelles ils travaillaient et les institutions des PMA.	- Afin de faciliter l'accès des étudiants aux écoles de formation, une décision a été prise (despacho n -16/01) pour la création de bourses d'études et l'octroi de subsides de transport et autres.
i) Exécuter des programmes et des activités d'éducation, y compris des programmes de sensibilisation de l'opinion publique, concernant la pandémie de sida, la tuberculose, le paludisme et autres maladies transmissibles.	- Intégration dans les programmes d'enseignement de base et secondaire des questions liées au VIH/SIDA, à la citoyenneté et à la protection de l'environnement.
j) Promouvoir une culture de paix, en particulier par le biais de l'éducation, et intensifier les efforts pour un règlement pacifique des conflits.	- Intégration dans les programmes d'enseignement de base et secondaire des questions liés au SIDA, citoyenneté, protection de l'environnement, etc. ; - Actions de sensibilisation dans les écoles sur divers sujets liés à la santé, à la culture de la paix et à l'environnement.
k) Renforcer les programmes d'éducation en matière de santé, en les complétant par des programmes de vaccination, ainsi que des mesures concernant la nutrition, l'eau potable, l'assainissement et la promotion d'un environnement sain, étant entendu que des enfants en bonne santé et bien nourris apprennent mieux.	- Programmes à la radio sur les question d'hygiène personnelle et collective et sur la nutrition; - Organisation de divers séminaires sur ces questions; - Mise en oeuvre du projet d'amélioration des conditions de vie à Gabu.
D. Santé, nutrition et hygiène a) Mettre en place des systèmes de santé accordant une attention toute particulière aux groupes les plus pauvres de la société, en encourageant la participation de la population, y compris, lorsque cela est possible, celle de structures traditionnelles dont l'utilité est démontrée, à la planification et à la gestion de services de santé de base, ainsi qu'à la promotion de la santé et à la prévention des maladies, tout en veillant à assurer l'équité entre les sexes.	Le système de récupération des coûts et l'initiative de Bamako ont été introduits depuis 2003 au niveau de toutes les structures sanitaires de prestations de soins de première nécessité. Des Comités de gestion communautaire afin de permettre la participation des populations dans la gestion des structures sanitaires ont été constitués (microplanification, prise de décisions en ce qui concerne le fonctionnement des centres de santé). S'agissant de la prévention des maladies il a été mis en place une structure spécifique dénommée "Système de Vigilance Intégrée" pour suivre l'évolution des principes maladies en Guinée-Bissau au niveau de quatre régions. Il est prévu par la suite l'élargissement de ce système de vigilance aux autres régions.

b) Accroître les dépenses publiques et encourager l'investissement privé et communautaire pour atteindre les buts et objectifs fixés au niveau international dans les domaines de la santé, de la nutrition et de l'hygiène, de façon compatible avec les objectifs de l'action des pouvoirs publics en matière d'accès équitable.	- Ont été mises en oeuvre des réformes administratives en vue de stimuler la pratique de la médecine privée, nécessaire au développement de cliniques, pharmacies et centres de soins privés. Le but c'est d'améliorer et augmenter l'accès des populations aux soins de santé. A cet effet, ont été créés de centres de santé d'initiative privée par l'association des fils de CAIO, de GETA, etc.
c) Mettre en œuvre des politiques pour améliorer l'accès de tous, tant sur le plan matériel que sur le plan financier, à des aliments suffisants, ayant une valeur nutritive adéquate et sains.	
d) Mettre en œuvre des programmes vérifiables et comportant des priorités précises afin de prévenir, traiter et combattre les maladies transmissibles, en particulier le sida, le paludisme, la tuberculose, les maladies diarrhéiques et les maladies respiratoires, et prévoyant le renforcement des infrastructures de santé publique.	Le gouvernement de la Guinée-Bissau a poursuivi ses efforts dans la prévention et réduction du fléau du SIDA. Dans cette perspective, des actions sont prévues pour cette année notamment dans le cadre du Fonds Mondial. Dans le cadre des programmes existants, ont été élaborés des plans nationaux de lutte contre le VIH/SIDA, le Paludisme, la Lèpre et la Tuberculose.
e) Donner la priorité au renforcement des services sociaux liés aux soins de santé, notamment à la nutrition, à la prévention des maladies, à la vaccination, à l'éducation, à l'approvisionnement en eau salubre et à l'assainissement.	- Progressivement les capacités des services de nutrition, des IEC et du PAV ont été renforcées, notamment par l'assistance technique étrangère.
f) Adopter des programmes de soins destinés aux personnes atteintes du sida, ainsi qu'aux orphelins du sida.	- Lancement du Programme de Lutte contre le VIH/SIDA.
g) Encourager le renforcement des capacités nationales de recherche, exploiter pleinement les savoirs traditionnels dans le domaine de la santé et promouvoir l'utilisation des meilleures pratiques.	- Equipement du laboratoire de santé publique.
h) Mettre au point et appliquer des programmes prophylactiques pour les maladies et les affections infantiles évitables.	- Programme de vaccination; - Utilisation et distribution de tentes empreignées (moustiquaires).
i) Améliorer les approvisionnements en eau potable et les possibilités d'y accéder, en particulier pour les populations rurales.	- Construction et aménagement des puits d'eau dans les régions (OIO, Gabu, etc.); - Campagne de sensibilisation et d'information diverses.
E. Intégration sociale	- Participation de la société civile (notamment associations de base des femmes, jeunes et religieuses) dans la construction d'écoles et centres de santé.
a) Soutenir les efforts déployés par la société civile, y compris les organisations traditionnelles et communautaires, pour investir dans le renforcement de l'infrastructure sociale et des réseaux sociaux, en particulier en faveur des pauvres et des marginaux.	
b) Promouvoir une législation favorisant l'intégration et l'insertion sociales, en accordant une attention particulière aux minorités et autres groupes vulnérables.	- Révision du code de la famille; - Elaboration du projet de loi sur la violence.

<p>c) Promouvoir des programmes éducatifs insistant sur la tolérance face aux différences de race, de religion, de sexe, d'âge ou d'origine ethnique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontre périodique entre les églises; - Programmes à la radio en vue d'informer et sensibiliser sur les avantages de la culture de la tolérance; - Echanges culturelles entre régions et différentes ethnies, notamment lors de l'organisation du carnaval - Organisation d'un festival au niveau de la sous-région.
<p>d) Promouvoir la diversification des sources de revenu, des productions agricoles et de l'utilisation des parcelles, avec la pleine participation des intéressés au niveau communautaire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion de petites affaires; - Reprise de l'organisation de petites foires hebdomadaires; - Elèvege de bovins de cycle court.
<p>e) Renforcer les organismes de microcrédit existants ou en créer, afin de fournir des crédits, de mobiliser l'épargne et de fournir des services financiers et services aux entreprises connexes à l'intention d'un nombre croissant de personnes vivant dans la pauvreté, en particulier des femmes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Formation de formateurs dans le domaine de la microfinance - Visite d'étude au niveau des différentes zones - Mission d'inspection aux institutions légalisées - Création d'un comité de crédit - Elaboration d'un projet d'appui au développement de la microfinance

Engagement 4: Mettre en place les capacités de production nécessaires pour que les PMA bénéficient de la mondialisation

Actions préconisées	Mesures Prises par le Gouvernement
<p>A. Infrastructure matérielle</p> <p>a) Soutenir le développement et le renforcement de l'infrastructure matérielle dans des secteurs essentiels – infrastructure rurale, transports, énergie, télécommunications, technologies de l'information et de la communication, eau, etc. – en encourageant notamment une augmentation de l'investissement privé.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Construction du pont de João Landim; - Appel d'offre pour la construction du pont de São Vicente; - Elaboration du projet des pistes rurales; - Libéralisation du secteur des télécommunications; - Elaboration du Plan Directeur pour le Secteur de l'Eau; - Mise en place du fonds routier de deuxième génération.
<p>b) Promouvoir une approche bilatérale, sous-régionale et régionale de la modernisation et du développement de l'infrastructure économique, afin de réaliser des économies d'échelle, d'attirer les investissements étrangers directs et de mobiliser l'appui financier de donateurs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Identification et élaboration du programme spécial des infrastructures de l'UEMOA/CEDEAO.
<p>B. Technologie</p> <p>a) Définir les politiques et les mesures requises pour instaurer un environnement favorable, facilitant l'acquisition et la mise au point de technologies et le renforcement des capacités d'innovation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration en cours de la charte politique des infrastructures en y incluant le secteur des NTIC; - Création de l'Institut National de Technologie Appliquée; - Projet en vue de l'organisation de la propriété industrielle; - Création d'antennes régionales; - Activités de sensibilisation et d'information diverses.
<p>b) Attirer des investissements étrangers directs comportant un transfert de technologie, renforcer les capacités d'offre et promouvoir les liaisons interentreprises ainsi que les liaisons horizontales et verticales, afin de faciliter la diffusion de nouvelles technologies dans l'économie tout en favorisant l'intégration.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration de la proposition du code d'investissement; - Atelier en vue de la présentation du code d'investissement (janvier 2006).
<p>C. Développement des entreprises</p> <p>a) Créer un environnement favorable au développement de l'entrepreneuriat, notamment en offrant des moyens de financement qui pourront prendre des formes nouvelles et novatrices, et en mettant en place des services d'appui aux entreprises ciblées, visant les micro, petites et moyennes entreprises, dont celles qui sont dirigées par des femmes, en zone rurale comme en zone urbaine.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Création du fonds de coparticipation post-conflit pour appuyer le secteur privé; - Création de la Banque Régionale de Solidarité – BRS (janvier 2006).
<p>b) Soutenir le secteur informel en mettant en place un cadre législatif et institutionnel approprié, établissant notamment des droits de propriété, qui facilite la transformation de ces entreprises en entreprises du secteur formel et améliore leur accès à l'énergie, à la terre, à l'eau et au crédit.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le Gouvernement a envisagé faire une étude sur le secteur informel. Les termes de référence pour effectuer cet étude ont été élaborés. L'étude n'a pas commencé par manque de financement.

<p>c) Créer des mécanismes pour favoriser le dialogue et les partenariats entre le secteur public et le secteur privé, afin d'assurer plus de cohérence entre les politiques du commerce, de l'investissement et du développement des entreprises et, à cet égard, aider au renforcement des capacités des associations professionnelles représentatives.</p>	<p>- Le Gouvernement, à travers du PRDSP a élaboré 5 Plans – Affaires pour 5 associations du secteur privé. Sur la base de ce projet 5 contrats-programmes d'une valeur de 45 000 USD ont été signés avec les associations afin de permettre le renforcement de leur capacité institutionnelle. Le Gouvernement à travers le PRDSP est en train de préparer la première Conférence sur le secteur privé pour discuter des différentes contraintes qui affectent le développement de ce secteur.</p>
<p>D. Énergie</p> <p>a) Faciliter l'accès à des sources d'énergie d'un prix abordable, notamment grâce à l'adoption et à la promotion, dans les zones rurales, de mécanismes financiers novateurs comme le microfinancement, les coopératives de crédit et les accords de licence, pour encourager la participation du secteur privé à l'offre d'énergie.</p>	<p>Peu d'initiatives ont été adoptées avec des résultats faibles. La participation du secteur privé est faible et peu diversifiée.</p> <p>Elaboration du projet multi-sectoriel des infrastructures (Energie, eau, assainissement).</p>
<p>E. Agriculture et agro-industries</p> <p>a) Augmenter les investissements publics et privés dans l'agriculture et renforcer les programmes d'infrastructure économique et sociale en zone rurale, notamment en améliorant les possibilités d'accès au crédit rural, en offrant des incitations à l'investissement plus intéressantes conformément à leurs engagements internationaux, ainsi qu'en soutenant les organismes de recherche-développement et les services de vulgarisation.</p>	<p>- Il est prévu une augmentation de 10% de l'investissement public pour l'année 2006 pour le Ministère de l'Agriculture et Développement Rural dans le cadre du budget général de l'Etat et de 25% au niveau du PIP</p> <p>- Il est prévu le démarrage d'un nouveau projet pour la réhabilitation du secteur agricole et rural;</p> <p>- Elaboration du projet secteur agricole.</p>
<p>b) Renforcer et soutenir les organismes nationaux, sous-régionaux et régionaux d'aide au développement agricole et rural et faciliter leur adaptation aux évolutions en cours.</p>	<p>- Projet d'appui institutionnel et réhabilitation agricole (politique agricole).</p>
<p>c) Améliorer l'accès des pauvres, en particulier des femmes, aux services d'appui et aux ressources productives, en particulier la terre, l'eau, le crédit et les services de vulgarisation.</p>	<p>- Création du projet de la Ceinture Verte pour appuyer la formation des femmes dans le domaine de la culture des fruits et légumes et pour divulguer les techniques.</p>
<p>d) Encourager l'adaptation structurelle des systèmes de production, de transformation et de commercialisation pour répondre à l'évolution des modes de consommation, réduire les coûts et mettre à profit la complémentarité entre l'agriculture marchande et vivrière et l'élevage, la pêche et la sylviculture.</p>	<p>- Création du projet de dynamisation et commercialisation des légumes et fruits dans les régions de Quebo et Bafata;</p> <p>- Validation du plan d'action de développement des filières ; riz, fruit, noix de cajou.</p>
<p>e) Prendre les mesures voulues pour mettre en œuvre des programmes d'action nationaux inspirés de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, en particulier des mesures visant à préserver la fertilité des sols, à conserver les forêts et à mettre en valeur les terres de faible rendement.</p>	<p>Dans le cadre du programme de lutte contre la désertification et préservation des sols le gouvernement a pris les mesures suivantes :</p> <p>- Création d'un Institut de la Biodiversité et des Aires Protégées;</p> <p>- Création d'un fonds pour l'environnement;</p> <p>- Plan d'action de lutte contre la diversification.</p>
<p>f) Aider les agriculteurs à se procurer des semences de variétés à haut rendement pour leurs cultures vivrières et marchandes.</p>	<p>- Création du projet de mission technique agricole en partenariat avec la Chine qui fournit des équipements et les semences de riz améliorées pour les agriculteurs.</p>

g) Faciliter l'accès des produits au marché intérieur et aux marchés extérieurs.	- Elimination du contrôle et des barrières de circulation.
h) Promouvoir des agro-industries afin d'améliorer les techniques agricoles, d'augmenter les revenus ruraux et de favoriser l'établissement de liens plus étroits entre l'agriculture et l'industrie.	- Il est en cours un programme pour l'appui des petites et moyennes industries; - Elaboration et mise en oeuvre du projet "Développement de l'Agriculture et de l'Élevage en Guinée-Bissau" qui permettra entre autre un transfert de technologies - Création de la commission nationale du cajou.
i) Diversifier la production et les exportations pour passer de biens à faible valeur ajoutée à des biens à forte valeur ajoutée.	- Des actions en vue de la diversification de la production et des exportations sont prévues dans la charte politique agraire, mais rien de concret n'a été fait. Des bonnes perspectives existent dans le cadre du projet de réhabilitation du secteur agraire.
F. Industries manufacturières et industries extractives	
a) Accroître les investissements publics pour favoriser la modernisation et le développement durable du secteur manufacturier et encourager l'investissement intérieur et étranger privé.	- Adoption de la charte politique industrielle. Au niveau régional on a exécuté le programme de qualité de la PIC/UEMOA.
b) Offrir aux industries naissantes une protection sélective et temporaire, sur la base de critères d'efficacité, tout en s'efforçant de mettre fin dès que possible à cette protection. Celle-ci devrait être strictement provisoire, le but étant de remédier aux dysfonctionnements du marché, tels que les monopoles publics et privés, et de promouvoir l'apprentissage et le renforcement des capacités pour parvenir à la compétitivité.	- Adoption de la charte politique industrielle.
c) Créer, notamment en supprimant les obstacles qui découragent les initiatives du secteur privé, des conditions favorisant les relations horizontales et verticales entre entreprises manufacturières, stimulant l'efficacité collective et l'apprentissage et facilitant l'accès de ces entreprises à l'infrastructure, à la formation, à l'information et à l'intermédiation financière.	- Adoption de la charte politique industrielle.
d) Renforcer, notamment par le biais de partenariats secteur public/secteur privé, les capacités requises pour établir des cartes géologiques, tenir à jour une banque de données sur les ressources minérales, et développer les infrastructures matérielles dans les zones riches en minéraux, afin de stimuler l'intérêt du secteur privé pour les activités d'extraction.	- Elaboration d'une charte politique minière et géologique; - Financement pour un programme de recherche.
e) Encourager la transformation locale à fort contenu de valeur ajoutée, notamment grâce à la diversification, et aider les petites entreprises informelles, artisanales du secteur minier à se transformer en petites unités d'extraction minière organisées du secteur formel.	- Financement pour un programme de recherche.

<p>G. Développement rural et sécurité alimentaire</p> <p>a) Revoir et réviser, en tant que de besoin, les plans, programmes et stratégies nationaux afin de parvenir à la sécurité alimentaire et au développement rural.</p>	<p>- Harmonisation de la charte politique commune de l'Unon Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).</p>
<p>c) Renforcer les organismes d'aide au développement agricole et rural et faciliter leur adaptation aux évolutions en cours, en consultation avec les utilisateurs et en accordant l'importance voulue aux inégalités fondées sur le sexe et autres inégalités en matière d'accès aux services.</p>	<p>- Financement et assistance technique du FUNDEI pour la création d'unités de traitement du riz, de la noix de cajou et transformation des fruits.</p>
<p>d) Promouvoir les industries rurales en vue d'améliorer les techniques agricoles et d'accroître les revenus ruraux.</p>	<p>- Appui à la légalisation des petites associations de base.</p>
<p>e) Soutenir et encourager les activités de développement menées au niveau local, les coopératives locales et les initiatives de paysans.</p>	<p>- Bonnes perspectives avec le projet de réhabilitation du secteur agraire et rural.</p>
<p>f) Prévoir des possibilités de crédit rural.</p>	<p>- Adhésion à l'UEMOA; - Libre circulation des biens; - Adoption de certificats des produits d'origine; - Elimination des barrières.</p>
<p>h) Améliorer les infrastructures de transport et la libre circulation de l'information afin de permettre une circulation plus efficace des denrées alimentaires des régions excédentaires vers les régions déficitaires.</p>	
<p>i) Mettre au point des projets intégrés de nutrition à l'intention des groupes vulnérables de la population des PMA.</p>	<p>- Révision de la loi de la terre et proposition de son adoption.</p>
<p>j) Entreprendre des réformes législatives et administratives pour donner aux femmes un accès complet et égal aux ressources économiques, y compris le droit de posséder des terres et d'en hériter, le crédit, les ressources naturelles et les technologies appropriées.</p>	<p>- Mise en oeuvre du programme d'appui aux organisation paysannes et aux producteurs; -Renforcement des capacités d'organisation et de gestion des associations et groupements des femmes.</p>
<p>H. Tourisme durable</p> <p>a) Promouvoir un cadre propice au tourisme.</p>	<p>- Proposition de révision du Code d'investissement; - Réalisation d'un atelier en vue de présenter le nouveau code d'investissement - Poursuite des privatisations; - Début de l'adoption du Plan Directeur du Tourisme.</p>
<p>b) Prendre en considération, dans les stratégies de développement nationales, les possibilités offertes par le secteur du tourisme et veiller à une participation effective des autorités locales du tourisme au processus décisionnel national.</p>	<p>- Les startégies nationales de développement ont été prises en compte dans la révision du code d'investissement et du Plan Directeur du Tourisme.</p>
<p>c) Déterminer la spécialisation la plus souhaitable en termes de produits touristiques, afin d'orienter les décisions des investisseurs potentiels.</p>	<p>- Pris en compte dans le cadre du Plan Directeur du Tourisme.</p>
<p>d) Promouvoir l'investissement local et étranger dans le tourisme et les secteurs connexes dans le plein respect du patrimoine naturel et culturel.</p>	<p>- Pris en compte dans le cadre de la révision du code de l'investissement. Il n'y a pas de traitement différencié entre investisseurs nationaux et étrangers.</p>
<p>e) Prendre des mesures destinées à faciliter l'accès et la participation des opérateurs touristiques locaux aux réseaux mondiaux d'information et de distribution.</p>	<p>- Pris en compte dans le cadre du Plan Directeur du Tourisme.</p>

Engagement 5: Renforcer le rôle du commerce dans le développement

Actions préconisées	Mesures Prises par le Gouvernement
<p>A. Commerce, produits de base et accords commerciaux régionaux</p> <p>a) Redoubler d'efforts pour intégrer les politiques commerciales dans les politiques nationales de développement visant à éliminer la pauvreté.</p>	<p>- Installation d'usines de transformation de la noix de cajou qui visent également à promouvoir l'emploi.</p>
<p>b) Renforcer les capacités dans le domaine de la politique commerciale et les domaines connexes - droits de douane, administration douanière, concurrence, investissement, technologie - en recourant notamment au Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des PMA.</p>	<p>- Application du tarif extérieur commun; - Application de la législation commerciale de l'UEMOA; - Création d'une cellule de la concurrence; - Formation sur les négociations commerciales multilatérales.</p>
<p>c) Ouvrir davantage l'économie, suivre une ligne d'action plus prévisible et appliquer une politique macroéconomique équilibrée.</p>	<p>- Libéralisation totale de l'économie.</p>
<p>d) Renforcer les capacités humaines et institutionnelles pour participer de façon efficace et informée au système commercial multilatéral et prendre une part active aux négociations portant sur le commerce, le financement, le transfert de technologie sur des questions connexes.</p>	<p>- Révision des lois commerciales; - Elaboration du programme de modernisation du secteur commercial; - Création du guichet unique.</p>
<p>e) Supprimer les obstacles administratifs et institutionnels qui alourdissent les coûts de transaction, en s'efforçant notamment d'appliquer de façon plus efficiente, efficace et transparente les mesures de facilitation du commerce, et améliorer les normes et le contrôle de la qualité.</p>	<p>- Début des réformes en vue de supprimer les obstacles administratifs.</p>
<p>g) Promouvoir le commerce et la compétitivité des exportations afin de faciliter l'intégration des entreprises nationales dans l'économie internationale.</p>	<p>- Début des réformes en vue de supprimer les obstacles administratifs.</p>
<p>h) Intensifier la diversification horizontale et verticale, y compris la transformation locale de produits primaires.</p>	<p>- Identification et élaboration du programme d'industrialisation de la noix de cajou.</p>
<p>i) Promouvoir la coopération régionale et sous-régionale, notamment en vue de la promotion des exportations, et améliorer l'infrastructure des transports, afin de réduire les coûts et de renforcer les courants d'échange, en tenant compte des besoins des PMA sans littoral et des pays de transit voisins.</p>	<p>- Adhésion et participation à des initiatives dans le cadre de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine, de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest et de la Communauté des Pays de Langue Portugaise - Organisation de foires.</p>
<p>j) Mettre en œuvre des mesures permettant aux femmes des PMA, en particulier aux femmes chefs d'entreprise, d'exploiter les possibilités créées par les réformes des politiques commerciales et atténuer les effets négatifs que ces réformes pourraient avoir pour elles.</p>	<p>- Formation en faveur des organisations entrepreneuriales (par exemple AMAE) - Promotion de l'épargne et du crédit en faveur des femmes.</p>
<p>k) Faire en sorte que les politiques relatives à l'alimentation, aux échanges agricoles et au commerce en général soient propices à la sécurité alimentaire pour tous, grâce à un système commercial agricole équitable et axé sur le marché.</p>	<p>- Mise en œuvre d'un programme spécial de l'UEMOA en vue de la modernisation du secteur.</p>

<p>B. Services</p> <p>a) Encourager le renforcement et le développement de services nationaux et internationaux, notamment de services nouveaux faisant appel aux télécommunications et aux technologies de l'information et de la communication, par exemple les services de traitement de données.</p>	<p>- Promotion de l'investissement avec pour résultats la création et le fonctionnement des diverses entreprises, notamment dans le domaine des télécommunications : Guinetel , Space Tel, Eguitel, Cyber Cafés.</p>
<p>b) Développer l'infrastructure nécessaire au commerce des services et en accroître l'efficacité.</p>	<p>- Formation des opérateurs économiques dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication.</p>
<p>c) Établir des cadres institutionnels et juridiques appropriés pour favoriser le développement de la capacité nationale de production de services et créer un environnement concurrentiel.</p>	<p>- Proposition de révision du code d'investissement et législation commerciale en mars 2005.</p>
<p>d) Promouvoir le commerce régional des services entre pays en développement par une harmonisation de la législation dans certains secteurs de services en vue d'une libéralisation régionale.</p>	<p>- Application de la réglementation commerciale de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine.</p>
<p>C. Amortissement des chocs économiques d'origine extérieure</p> <p>a) Suivre des politiques équilibrées visant à limiter la transmission des perturbations extérieures à l'économie nationale, tout en encourageant une libéralisation progressive.</p>	<p>- Des réflexions sont en cours en vue de prendre en compte les aspects liés aux perturbations extérieures, notamment en ce qui concerne l'impact de l'augmentation du prix du pétrole.</p>
<p>e) Renforcer les systèmes financiers nationaux par la mise en œuvre de règles et de réglementations appropriées, y compris des mécanismes de surveillance et de contrôle prudentiel.</p>	<p>- Législation bancaire dans le cadre de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine.</p>

Engagement 6: Réduire la vulnérabilité et protéger l'environnement

Actions préconisées	Mesures Prises par le Gouvernement
<p>A. Protéger l'environnement</p> <p>a) Élaborer et mettre en oeuvre, avec l'appui des partenaires au développement, des stratégies nationales de développement durable afin d'inverser la tendance à la perte de ressources environnementales nationales.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Approbation par l'ANP de Diplômes nationaux et internationaux; - Ratification du protocole de Kyoto; - Projet et programmes de gestion environnementaux; - Information et sensibilisation sur la biodiversité; - Plan national de gestion des ressources naturelles; - Création de parcs nationaux et de réserves de la biodiversité : Lagune de Cufada, parc de Cacheu, parc national d'Orango.
<p>g) Recenser les faiblesses des PMA et définir d'éventuelles mesures d'adaptation qui doivent être pleinement intégrées dans les stratégies nationales de développement, y compris les programmes de coopération pour le développement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Faible capacité de formulation et d'évaluation des politiques environnementales; - Mobilisation et exigence dans le respect des engagements des principaux partenaires qui financent le développement des PMA.
<p>B. Réduire la vulnérabilité aux catastrophes naturelles</p> <p>a) Renforcer l'action et les mécanismes destinés à atténuer les conséquences des catastrophes, en prêtant tout particulièrement attention aux pauvres, en particulier aux femmes et aux enfants, et associer les communautés locales et les ONG aux opérations d'atténuation des effets des catastrophes, de planification préalable et de secours, ainsi qu'aux systèmes d'alerte rapide.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Création du comité national de lutte contre les catastrophes naturelles (CNLCN); - Elaboration du programme d'activités du CNLCN; - Inexistence de moyens financiers pour la période après les catastrophes (assurances).

Engagement 7: Mobiliser des ressources financières

Actions préconisées	Mesures Prises par le Gouvernement
<p>A. Mobilisation des ressources intérieures</p> <p>a) Prendre les mesures nécessaires pour stimuler l'épargne intérieure, l'objectif étant d'en augmenter le taux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Application de la législation de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine en ce qui concerne la fiscalité interne; - Création de l'IGV qui constitue une étape intermédiaire pour le passage à la taxe sur la valeur ajoutée; - Etude en vue de l'élargissement de la base tributaire; - Elimination de la multitude d'impôts.
<p>b) Mettre en place des mécanismes financiers efficaces, notamment de microfinancement, et adopter des lois et règlements appropriés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Appui aux institutions de microfinance; - appui et formation dans le domaine de la gestion et du crédit; - Mise en place du plan des comptes pour le secteur de la microfinance
<p>c) Renforcer les liens entre le secteur financier et les objectifs et priorités en matière de développement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Liaison entre valeur du crédit et épargne effectuée; - Incitation à l'ouverture de comptes à terme.
<p>d) Promouvoir des mécanismes financiers novateurs tels que des programmes de microcrédit pour mobiliser l'épargne et fournir des services financiers aux pauvres, notamment aux petits exploitants agricoles et aux travailleurs indépendants, et en particulier aux femmes, dans le cadre de lois et de règlements appropriés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Création de la cellule ministérielle d'appui aux activités de microcrédit; - Création de la Banque Régionale de Solidarité en janvier 2006; - Application de la réglementation bancaire de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine.
<p>e) Redoubler d'efforts pour renforcer la réglementation prudentielle applicable aux banques et à d'autres institutions financières et donner aux banques centrales et autres organes de contrôle les pouvoirs ainsi que les moyens de suivi et de surveillance nécessaires pour faire respecter les lois et règlements en vigueur.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place du plan des comptes pour le secteur de la microfinance; - Création de la cellule ministérielle d'appui aux activités de microcrédit; - Création Banque Régionale de Solidarité en janvier 2006; - Application de la réglementation bancaire de l'UEMOA.
<p>f) Continuer d'accroître l'efficacité et la compétitivité des banques du secteur public et du secteur privé grâce à une recapitalisation, à l'élargissement de la participation du secteur privé, à la formation des cadres, à l'amélioration des pratiques en matière de comptabilité et de vérification et à la mise au point de systèmes modernes et intégrés de gestion.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Appui et formation dans le domaine de la gestion bancaire et du crédit; - Liaison entre valeur du crédit et épargne effectuée; - Incitation à l'ouverture de comptes à terme.
<p>g) Rendre les systèmes de recouvrement des impôts plus efficaces et plus justes, si possible élargir la base d'imposition, et accroître l'efficacité et la transparence des dépenses publiques, compte tenu des intérêts des pauvres.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de la capacité de la Direction Générale de la Coopération Internationale; - Campagnes d'information et de sensibilisation diverses; - Création du comité de trésorerie; - Début de l'application du SYSCOA, OHADA et autres instruments d'intégration régionale.
<p>i) Prévenir la corruption et les actes de corruption, le blanchissement d'argent, les transferts illégaux de fonds et autres activités illicites auxquelles peuvent se livrer des entités tant publiques que privées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Création de l'inspection supérieure de lutte contre la corruption; - Loi sur la lutte contre le blanchiment de capitaux; - Application de la réglementation de l'UMOA

<p>B. L'aide et son efficacité</p> <p>a) Mettre en place, dans le contexte des stratégies nationales de développement, les systèmes nécessaires de vérification et de comptabilité dans le secteur public et d'établir des budgets et des plans de dépenses à moyen terme cohérents.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Application des normes de comptabilité publique de l'UEMOA; - Adoption et exécution des programmes d'investissement public.
<p>b) Intégrer et de coordonner l'aide dans le cadre des priorités et des plans nationaux et de renforcer leur capacité administrative.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Création de la Direction du Contrôle des Aides Extérieures au sein de la Direction Générale de la Coopération Internationale; - Création de la Direction de Coordination des Aides au sein de la Direction Générale du Plan.
<p>c) Elaborer et de mettre en œuvre des stratégies nationales de développement et de les réactualiser à intervalles réguliers en instaurant un dialogue entre le gouvernement et les acteurs nationaux pour mieux maîtriser les politiques nationales.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'évaluations périodiques à travers des commissions mixtes; - Evaluation à moyen terme.
<p>Recenser les secteurs dans lesquels l'APD peut avoir le meilleur effet catalytique sur les initiatives visant à éliminer la pauvreté et à favoriser une croissance économique soutenue et un développement durable.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Proposition de recensement des secteurs de l'agriculture, des pêches et des infrastructures.
<p>e) Créer, avec l'aide des partenaires de développement, des systèmes d'information permettant de vérifier l'utilisation et l'efficacité des ressources extérieures, notamment de l'APD.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Publication périodique des bilans sur l'aide extérieure; - Contrôle et exécution physique et financière.
<p>f) Appuyer les mécanismes institutionnels qui encouragent l'instauration de partenariats entre le secteur public et secteur privé.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Privatisation, élaboration et application des normes et procédures; - Mobilisation des ressources extérieures pour le secteur privé; - Ouverture du capital au secteur privé.
<p>C. Dette extérieure</p> <p>a) Promouvoir une politique nationale propice et contribuant véritablement à l'élimination de la pauvreté et à l'accélération de la croissance économique, notamment grâce à des réformes budgétaires, à l'établissement d'un cadre budgétaire à moyen terme, à des ajustements sectoriels et à l'augmentation de l'investissement, des capacités de production, de l'emploi, de la productivité, de l'épargne et de la compétitivité internationale.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Contraction d'emprunts concessionnels sous la base des conditions de l'IDA; - Point de décision de l'initiative PPTE avec des résultats encore loin de ce qui avait été prévus; - Environnement des affaires encore pour assainir.
<p>c) Concevoir et appliquer des politiques et stratégies de développement autonomes, en élaborant s'il y a lieu des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), avec la pleine participation de tous les intéressés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration et révision du Document de Stratégie Nationale pour la Réduction de la Pauvreté sur la base d'un processus participatif englobant la société civile notamment; - Elaboration du plan d'action pluriannuel et du programme triennal d'investissement public pour la période 2006-08.
<p>d) Engager des actions conjointement avec leurs partenaires de développement, y compris une évaluation globale de leurs problèmes d'endettement et de la viabilité de cet endettement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Formation des cadres qui travaillent dans le domaine de la gestion de la dette.

e) Redoubler d'efforts pour améliorer la capacité de gestion de la dette, notamment en tenant périodiquement des consultations avec les créanciers et les partenaires au développement au sujet des problèmes d'endettement.	- Organisation de réunions du Club de PARIS; - Négociations de réduction de la dette bilatérale.
D. IED et autres apports extérieurs privés	
a) Établir des conditions plus favorables au développement du secteur privé et aux investissements étrangers. Il importe en particulier d'adopter des lois et règlements propices à l'IED, ancien et nouveau, et de mettre en place l'infrastructure et les moyens institutionnels nécessaires à leur application.	- Proposition de révision du code d'investissement de façon à le rendre plus attractif; - Renforcement des capacités des magistrats; - Etude sur la possibilité de transformer la Direction de la Promotion du Secteur Privé en une Agence Autonome de Promotion de l'Investissement et du Commerce.
b) Concevoir et appliquer des politiques réduisant les risques qui découragent les investissements étrangers, notamment par la négociation d'accords bilatéraux et régionaux d'investissement et l'adhésion aux conventions internationales prévoyant des garanties et des assurances en matière d'investissement, ainsi que le règlement des différends.	- Adoption de la politique d'exonération douanière; - Adhésion à l'Agence Multilatérale de Garantie des Investissements (MIGA) - Participation aux négociations entre l'ACP/UE sur les accords de partenariat économique.
c) Attirer des capitaux étrangers, en particulier des IED, pour renforcer les capacités de production.	- Assainissement de l'environnement des affaires à travers le projet de réhabilitation du secteur privé.
e) Prendre des mesures appropriées pour éviter la double imposition.	- Réglementation de l'UEMOA sur la double taxation.
f) Améliorer la diffusion et la fiabilité des statistiques et des données sur l'investissement, y compris sur les possibilités d'investissement et la réglementation applicable en la matière.	-Création d'un système informatisé de gestion des opportunités des affaires dans le cadre de la Communauté Economique et Monétaire Ouest Africaine; - Création de la Direction Générale de Promotion de l'Investissement Privé; -Traduction et formation des formateurs sur le SYSCOA.

Annexe : Principaux indicateurs économiques et financiers de la Guinée-Bissau

Guinée-Bissau

Superficie : 36.125 km²

Population : 1,33 millions d'Habitants(est. 2005)

Densité : 36,7 habitants au km²

Capitale : Bissau

Année de l'indépendance : 1973

Situation géographique : Pays de l'Afrique de l'Ouest limité au Nord par le Sénégal, à l'Est et au Sud par la Guinée Conakry et l'Océan Atlantique

IDH : 0,348, 172^{ème} rang sur 177 pays en 2003 (RMDH-PNUD, 2005)

Taux de pauvreté : 64,7% (ligne de 2 dollars par jour) en 2002

Espérance de vie à la naissance : 45,4 ans

Répartition du PIB par secteur d'activités en 2004

(Source : WDI, 2004)

Agriculture : 59,6%

Industrie : 12%

Services : 28,4%

Revenu National par habitant : 140 dollars en 2003 et 150 dollars en 2002 (WDI, 2004)

Aide par habitant : 41,1 dollars courants en 2002

Principal produit d'exportation du pays : noix de cajou

- 89% des exportations en 2002
- 93% des exportations en 2003

Monnaie : F CFA

1 Euro = 655,957 F CFA

Indicateurs (*)	2000	2001	2002	2003	2004	2005
PIB nominal (en milliers de F CFA)	153,4	145,9	141,9	138,7	145,0	153,6
Taux de croissance réel du PIB	7,5%	0,2%	-7,1%	0,6%	2,2%	2,3
Taux d'inflation annuel	8,6%	3,3%	3,3%	-3,5%	0,9%	3,0
Recettes et dons en milliards de F CFA	51,2	45,6	30,4	29,7	40,8	
Recettes Budgétaires	29,5	26,6	21,7	16,8	25,4	29,0
Recettes fiscales	17,5	14,8	11,9	12,7	11,3	14,3
Recettes non fiscales	12,0	11,8	9,8	4,1	14,2	14,8
Dons (milliards de F CFA)	21,6	19,0	8,7	11,9	14,9	20,9
Dépenses Totales		29,6	47,5	43,0	55,7	
Masse salariale		11,0	10,5	10,9	15,0	18,1
Dépenses de Capital		4,7	13,7	18,6	12,3	27,3
Investissements financés sur ressources intérieures	3,5	2,5	0,7	0,1	1,7	1,6
Solde budgétaire global hors dons en pourcentage du PIB	-24,9%	-26,2%	-14,3%	-23,4%	-16,5%	-23,6
Solde global base caisse en pourcentage du PIB	-10,8%	-10,5%	-4,4%	-7,8%	-6,5%	-10,3
Commerce Extérieur et Balance des paiements						
Importations	35,0	45,4	40,8	37,9	50,8	62,7
Exportations	44,2	46,1	37,9	37,8	45,1	50,8
Taux de couverture des importations	126,3%	101,5%	92,9%	99,7%	88,8%	81,0%
Balance courante en % du PIB	9,1%	-4,5%	-0,5%	3,3%	3,5%	-
Dettes extérieures						
Encours de la dette extérieure (milliards de F CFA)	554,0	583,4	573,6	549,3	499,1	510,0
Service de la dette extérieure	13,5	29,0	25,8	22,7	22,7	-
Encours de la dette extérieure en pourcentage du PIB	361,1%	399,8%	378,8%	396%	337%	324,8%
Service de la dette extérieure en pourcentage des exportations totales	19,5%	55,1%	45,9%	50,0%	43,9%	
Service de la dette extérieure en pourcentage des recettes totales hors dons	45,8%	118,4%	118,3%	98,4%	103,4%	

(*) Les indicateurs sont exprimés en milliards de F CFA sauf mention contraire.

Source : UEMOA, Rapport de convergence, avril 2005 ; INEC, Guinée-Bissau en Chiffres, 2005